



Une AMAP, comment ça fonctionne ?

C'est un contrat et un soutien entre une famille et un producteur local qui pratique une agriculture biologique. La famille s'engage financièrement pour une durée de 4 mois à 1 an, selon les produits, et vient chercher les produits lors des distributions hebdomadaires, quinzaines ou mensuelles. Elle a le choix parmi : légumes, fruits, pain et farine, œufs, produits laitiers (vache, chèvre et brebis), poulets, poissons, colis de viande (porc, veau, boeuf, agneau) miel, champignons, cidre et bière...



Une économie sociale et solidaire:

- Mise à disposition d'un panier à un prix constant payé à l'avance
- Distribution hebdomadaire ou bimensuelle
- Un temps de distribution limité en semaine
- Durée du contrat : entre 4 et 12 mois selon le produit
- Engagement réciproque du producteur et du consommateur
- Partage des risques et des bénéfices liés à la production (intempéries, maladies...)



Une Agriculture durable: Paysanne - Equitable - Ecologique

- Relocalisation de la production/consommation
- Fertilité des sols : production sans engrais - amendements naturels
- Biodiversité : conservation des variétés anciennes
- Coûts environnementaux réduits (transports et déchets)
- Lien social de proximité : rapprochement des milieux ruraux et citadins



Soutien à une agriculture locale

- Revenus constants
- Partage des risques
- Pas de perte de production
- Solidarité des consommateurs
- Partage de la production du moment
- Plus grande autonomie du producteur
- Temps lié à la commercialisation réduit au minimum
- Disponibilité pour parler de leur métier à la distribution
- Aide des consommateurs à la production et à la distribution
- Revalorisation du métier d'agriculteur et des terres agricoles



Des consomm'acteurs responsables

- Produits de saison
- Acteur de sa consommation : soutien de l'agriculture locale
- Traçabilité des produits locaux
- Qualité des produits (fraîcheur - goût)
- Education aux goûts et à l'environnement
- Productions saine : santé & environnement préservé
- Connaissance des conditions de production
- Paiement direct à l'agriculteur sans intermédiaire



Collectif des AMAP de Loire-Atlantique Coordination & Essaimage